

Elizabeth Cormier, citoyenne du Canton Arnaud
, Sept-Îles (Québec)

Mémoire Projet Mine Arnaud

Exploitation d'une mine d'apatite à ciel ouvert dans le canton Arnaud à Sept-Îles

Par la présente, à titre de citoyenne demeurant dans le canton Arnaud et directement touchée par ce projet, bien que non scientifique, je vous présente un mémoire qui je l'espère, saura retenir toute votre attention.

Espérant le tout conforme et à votre entière satisfaction, je vous prie de recevoir mes plus cordiales salutations.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES SOUMIS AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT.

Mémoire préparé par: Elizabeth Cormier, citoyenne du canton Arnaud

Mon mémoire est le résultat évolutif d'une analyse sommaire des nombreuses rencontres publiques du promoteur, de lectures et d'informations diverses. Mes questions porteront principalement sur le parc à résidus et mes commentaires sur l'ensemble du projet.

1. INTRODUCTION

Le Canton Arnaud est un secteur agricole et forestier où il fait bon vivre. Les impacts du projet Mine Arnaud réduiront considérablement la qualité de vie de ses habitants.

Le projet de grande envergure de Mine Arnaud est situé sur un palier au-dessus des résidences du canton Arnaud et de la baie de Sept-Îles. Ce qui augmente les risques de contamination par les effluents et de décrochage des paliers supérieurs lors d'explosions. De plus, le parc à résidus est situé sur le bassin versant de la rivière Hall qui est constitué de lacs, de rivières, et de nombreuses sources d'eau souterraine qui alimente une biodiversité essentielle à toute vie.

Notre résidence est située sur le claim de mine Arnaud au sud de la 138 au même niveau que leur site à plus ou moins 90 pieds au-dessus du niveau de la mer sur une falaise de sable et ce à quelques pieds du parc à résidus, c'est pourquoi nous sommes inquiet de ce projet. De plus, mine Arnaud a zoné le canton Arnaud en 3 zones de dédommagement don le coteau Longue-épée qui est dans la zone 3, et ce sans considérer les inconvénients du parc à résidus et du trafic supplémentaire.

2. Le parc à résidus, les digues et la voie ferrée métamorphosera complètement le milieu du bassin versant de la rivière Hall et aura un impact sur la frayère à éperlan. De plus, à la demande du M.D.D.E.F. les eaux de la station de pompage no.2 ne peuvent être directement rejetées au ruisseau R.10, car potentiellement contaminées alors que Mine Arnaud veut rejeter directement ces eaux dans le ruisseau R10 (si respect de la norme 19). Ce seul fait tiré du complément no.8 de M.Arnaud à la page 22-QC.23 est très inquiétant. Qui va faire le suivi et à quelle fréquence? Lors de pluies abondantes que se passera-t-il? Quelle garantie avons-nous du respect de cette norme? Tant de questions sans réponses.

3. Nous entendons souvent aux nouvelles que des digues ont cédées et qu'il y a eu des coulées de boue toxique. De quel genre de digues, est il question ici? Sont-elles d'une nouvelle

génération à toute épreuve? Selon la compagnie CLIFF, le fait que la voie ferrée passe près des digues, il y aurait un risque que les vibrations du passage du train fassent céder les digues et entraînent avec elles des coulées de boue toxique.

4. De nouvelles informations indiquent la présence de roc dans le parc à résidus. Ce fait met à jour la possibilité de contamination par l'infiltration d'eau souillée dans des fissures.

5. Pour 22 millions de tonnes extraites de la fosse par année, à l'année 20, seulement 1,3 m t de concentré d'apatite sera produit et engendrera 2,3 m t de magnétite titanifère en boue toxique dans le parc à résidus. Hors je me demande qu'elle sera l'emprunte environnemental laissé par cette extraction versus les retombés économiques et qu'advendra-t-il de ces 2 montagnes de magnétite titanifère à la fin du projet?

6. Lors des explosions dans la fosse, y a-t-il un risque de décrochage des paliers supérieurs du niveau de la baie?

7. En conclusion, trop de questions sans réponses et d'études incomplètes ou absentes. Or, selon moi, ce projet en est qu'à ces balbutiements et à ce moment-ci n'était pas prêt pour le BAPE. De plus, avec tous ces désastres environnementaux qui font l'actualité ces temps-ci, il vaudrait mieux se pencher sérieusement sur les lois sur les mines et des normes plus sévères en matière d'environnement avant toute approbation d'exploitation minière et d'émettre un moratoire sur ce projet temps et aussi longtemps que tout les aspects pour la santé, la qualité de vie et l'environnement n'aurent fait l'objet d'analyses sérieuses et approfondies.

8. Pour moi, le projet de mine Arnaud n'est pas du développement durable et la seule chose qui me redonnerait confiance en nos institutions qui décident de notre avenir, serait que l'acceptabilité sociale de ce projet passe par un référendum.

